

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU 22 JANVIER 2025 ET DU 19 FÉVRIER 2025

INVITÉ – SÉANCE DU 22 JANVIER 2025

À la séance du 22 janvier 2025, M. Donald Mercier du Regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR) a fait une demande financière à la MRC des Sources pour tenir la deuxième édition de l'événement *Célébration Culturelle RAVIR* en 2025.

SUIVI

Le 24 février dernier, une rencontre a eu lieu avec des organisateurs de la *Célébration Culturelle des Sources*, la répondante de la MRC des Sources au ministère de la Culture et des Communications, ainsi que la chargée de projet en tourisme et culture. Plusieurs idées ont été discutées afin que certains volets de la *Célébration Culturelle des Sources* deviennent admissibles à l'appel à projets de l'*Entente de développement culturel*. Bien que les idées proposées lors de cette rencontre impliquent plusieurs changements quant à la nature de l'événement, les organisateurs présents ont semblé ouverts aux suggestions du ministère.

DEMANDES DE CITOYENS – SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2025

À la dernière séance du conseil, le 19 février 2025, des questions ont été posées par des citoyens et la MRC des Sources s'était engagée à répondre à celle-ci.

DEMANDE

M. Richard Pellerin mentionne qu'il a déposé sa candidature pour faire partie du comité consultatif sur la transition énergétique, mais que celle-ci n'a pas été retenue. Il mentionne qu'il n'a pas reçu de lettre expliquant son refus. Le directeur général et greffier-trésorier mentionne que l'équipe a pourtant fait le suivi auprès des candidats retenus et non retenus, mais il va tout de même procéder à une vérification.

SUIVI

Il a été clarifié avec M. Pellerin que la lettre lui avait bien été envoyée le 23 janvier 2025 par l'équipe administrative, contrairement à ce qu'il a déclaré à la séance du 19 février.

DEMANDE

M. Richard Pellerin demande s'il peut avoir le pointage de sa candidature en lien avec le comité consultatif sur la transition énergétique.

SUIVI

Nous n'allons pas remettre les évaluations qualitatives des candidats, mais nous offrons un entretien de rétroaction si souhaité avec un membre de notre équipe.

DEMANDE

M. Jean Campagna veut savoir, lorsque les critères d'analyse des conditions de succès seront déterminés par le comité consultatif, s'ils seront rendus public.

SUIVI

La demande est en évaluation, la présidente du CCTÉ se prononcera sur le dossier lorsqu'une position sera prise. Il faut laisser le temps aux travaux du comité de démarrer et qu'une dynamique de collaboration se mette en place. Nous ne sommes pas en mesure de préciser une date ou un moment précis pour un retour sur la question.

LES QUESTIONS ET SUIVIS SERONT DISPONIBLES SUR LE SITE WEB DE LA MRC DES SOURCES.